

# » Guide de communication

OBLIGATIONS & BONNES PRATIQUES



► POUR LES  
BÉNÉFICIAIRES DE  
FONDS EUROPÉENS  
EN OCCITANIE

# Intro- duction

Communiquer sur l'intervention de l'Union européenne est une obligation pour tous les bénéficiaires des fonds européens.

Mais c'est aussi une opportunité de valoriser votre projet à l'échelle nationale et européenne.

**FAITES DE CETTE OBLIGATION UN ATOUT POUR VOTRE PROJET !**

▶ **+ DE VISIBILITÉ**

▶ **+ DE DÉBOUCHÉS**

▶ **+ DE PARTENARIATS**

▶ **+ DE NOTORIÉTÉ**



## **GAGE DE QUALITÉ**

Les subventions européennes sont accordées à des projets importants, exemplaires ou innovants.

Rejoignez, vous-aussi, le club des ambassadeurs des financements européens en Région - suivez le guide pour savoir comment remplir vos obligations et maximiser votre communication.

**L'EUROPE EN OCCITANIE, C'EST VOUS !**

▶ Les frais liés à l'obligation de communication peuvent, dans certains cas, rentrer dans le cadre de votre plan de financement : parlez-en à votre instructeur.

▶ Vos obligations de communication peuvent varier en fonction du fonds financeur et de la nature de votre projet.

Pas de panique, on vous simplifie tout : retrouvez dans le tableau suivant **les obligations que vous devez mettre en place en fonction du fonds (1. Vos obligations par fonds) et comment les exécuter (2. Règles de réalisations).**

# 1. VOS OBLIGATIONS PAR FONDS

Support de communication	Type de projet	Règle	
<b>Affichage</b>	<b>FEDER</b> Opération dont le coût total est inférieur à 500 000€	Apposition d'au moins une affiche de format A3 minimum ou d'un affichage électronique équivalent dans un lieu bien visible du public	
	<b>FSE+ et FEAMP</b> Opération dont le coût total est inférieur à 100 000€		
	<b>LEADER</b> Opération dont le montant d'aide publique est supérieur à 10 000€		
	<b>FEADER</b> Opération dont le montant d'aide publique se situe entre 50 000€ et 500 000€ (financement d'investissements matériels, d'infrastructures ou d'opérations de construction)	Apposition d'une plaque explicative dans un lieu bien visible du public ou affichage électronique équivalent	+ Apposition d'autocollants* de dimensions adaptées si le cofinancement porte sur l'achat de matériels ou d'équipements  * Hors FEADER
	<b>FEDER</b> Opération dont le coût total est supérieur à 500 000€ portant sur le financement d'infrastructures, de constructions, de matériels ou d'équipements.	Apposition d'un panneau ou d'une plaque pérennes dans un lieu bien visible du public, dès le commencement de l'opération.	
	<b>FSE+ et FEAMP</b> Toute opération dont le coût total est supérieur à 100 000€	En cas de démarrage de travaux de construction, apposition d'un panneau de chantier.	
	<b>FEADER</b> Opération dont le montant d'aide publique est supérieur à 500 000€ (financement d'investissements matériels, d'infrastructures ou d'opérations de construction)		
<b>Tout document portant sur l'opération</b> (supports de communication, documents administratifs, bilans, publicité...)	Pour toutes les opérations	Mentionner le soutien de l'Union européenne en apposant le visuel unique	
<b>Sur internet et les réseaux sociaux</b>	Pour toutes les opérations	Fournir une description de l'opération et rappeler ses objectifs tout en rajoutant le visuel unique sur votre site Internet  Sur les réseaux sociaux, si vous mentionnez l'opération, ajouter un émoji/logo Europe (Pour le FEADER, voir support de communication spécifique)	
<b>Événement de communication</b>	Pour toutes les opérations (hors FEADER et LEADER) dont le coût total est supérieur à 10 000 000€	Organisation d'une action ou activité de communication en y associant la Région Occitanie et la Commission européenne	

**POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU FEADER,**

un support de communication spécifique est disponible sur le site [www.europe-en-occitanie.eu](http://www.europe-en-occitanie.eu)

## 2. RÈGLES DE RÉALISATION DE VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION



### Bon à savoir

Le bénéficiaire veillera, sur l'ensemble de ses supports, à assurer une **lisibilité optimale** du bloc marque en **respectant la taille** minimum et la qualité de reproduction.

### LE VISUEL UNIQUE

Le b.a.b.a. de votre communication : **le visuel unique\***

3 éléments : Logo "L'Europe s'engage, l'Occitanie agit" – Logo Europe – Logo Région

**\*Pour les projets soutenus dans le cadre du FEAMPA, le logo national du ministère correspondant est à afficher également entre le logo Europe et le logo Région.**



Police, mention non modifiable  
Taille minimum de ce visuel unique : 9 cm

Télécharger le bloc marque sur [europe-en-occitanie.eu](http://europe-en-occitanie.eu)



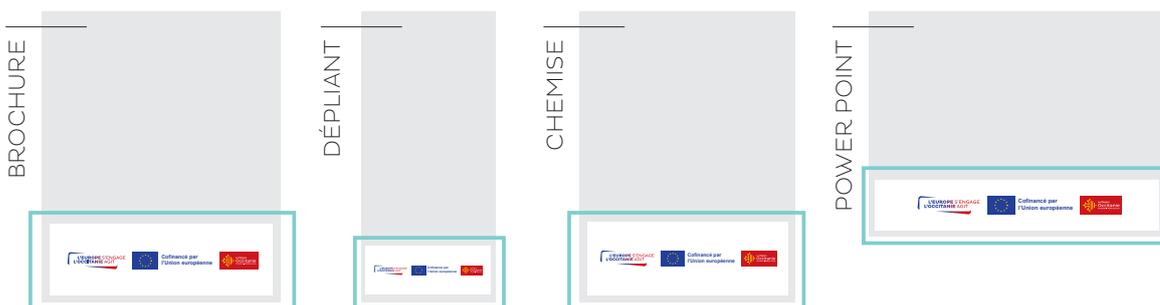
### TOUT TYPE DE DOCUMENT

Tous vos supports d'information et de communication en lien avec le projet cofinancé doivent **intégrer le visuel quel que soit le média utilisé**. L'objectif est d'informer tout bénéficiaire de votre opération que celle-ci est co-financée par les fonds européens :

- ▶ **VOS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**  
feuille d'émergence, rapport, lettre...
- ▶ **VOS PUBLICATIONS INFORMATIVES**  
présentation, compte-rendu, signature électronique (pour un emploi subventionné), étude, réalisation technique, formation...
- ▶ **VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION**  
brochure, dépliant, affiche, vidéo...



Pour les participants aux formations ou accompagnements cofinancés dans le cadre du FSE+, téléchargez sur notre site le Flyer FSE+ à distribuer !



## 2 AFFICHAGES

Quelle que soit sa forme : **affiche, plaque ou panneau de chantier, les éléments suivants doivent être respectés :**

▶ **LA TAILLE**

format A3 minimum (42cm x 29,7cm) : la taille du support est à adapter en fonction du contexte et de l'environnement où il est apposé.

▶ **LE CONTENU**

informations sur l'opération : le nom de l'opération, les objectifs de l'opération ainsi que le visuel unique.

▶ **LA RÈGLE DES 25% MINIMUM**

le nom / l'objectif principal / le visuel unique = au moins un quart de la surface du support (hors FEADER).

Le support doit être affiché dans un lieu bien visible du public (possibilité d'avoir un affichage numérique).

Pour vous aider à la bonne application de ces règles, la Région a mis en place des gabarits prêts à l'emploi téléchargeables sur le site [europe-en-occitanie.eu](https://europe-en-occitanie.eu)

### **Leur utilisation n'est pas obligatoire, vous pouvez aussi :**

- ▶ Télécharger le visuel unique et fabriquer le support par vos propres moyens (attention à respecter la charte européenne).
- ▶ Ou utiliser le générateur en ligne mis à disposition par l'Union Européenne où plusieurs formats d'affichages sont proposés : [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/policy/communication/online-generator\\_fr?lang=fr](https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/communication/online-generator_fr?lang=fr)

## 3 SITE INTERNET

Si vous disposez d'un site internet :

▶ **DÉDIÉ AU PROJET**

Le visuel doit apparaître directement en page d'accueil.

▶ **GÉNÉRAL**

il est nécessaire de consacrer une rubrique ou une page à la description de votre projet (objectifs, résultats attendus...) et d'apposer le visuel unique.

Pour le FEADER, voir support de communication spécifique.



### **Bon à savoir**

Vous pouvez aussi intégrer des liens vers le site de la Commission européenne et des institutions nationales en charge de la gestion de la subvention.

## 4 RÉSEAUX SOCIAUX

Si vous communiquez sur votre projet sur les réseaux sociaux, **vous devez mentionner le soutien financier de l'Europe** (drapeau européen) et nous vous invitons à **taguer les comptes de la Région Occitanie** (@laregionoccitanie), **du niveau national** (@europeenfrance) **et de la Commission européenne** (@EuropeanCommission).

N'hésitez pas également à utiliser les **#EUfunds**, **#EuropeenOccitanie** **#EUinMyRegion**

## 5 LES ÉQUIPEMENTS FINANCÉS

Le visuel unique doit être apposé sur les équipements financés : La Région tient à votre disposition des modèles d'autocollants téléchargeables en ligne, prêts à imprimer. À retrouver sur le site [europe-en-occitanie.eu](http://europe-en-occitanie.eu)

Pour le FEADER, voir support de communication spécifique.



## 6 OBJETS PROMOTIONNELS

Le visuel unique doit être apposé si des objets promotionnels sont cofinancés dans le cadre du projet. Pour les objets de petite taille (stylos, clés USB, porte-clefs...) il est possible de remplacer le visuel unique par le seul emblème de l'Union européenne.



## 7 RADIO

**Tout spot radio dédié au projet doit mentionner une adresse Internet où trouver des informations complémentaires.** A partir d'une durée de 30 secondes, la mention du cofinancement doit pouvoir être faite. Par exemple : « Ce projet est cofinancé par l'Union européenne » ou encore « Ce projet a bénéficié du cofinancement de fonds européens...».

## ► Gardez la trace !

En cas de contrôles et/ou lors du paiement de votre subvention, des justificatifs relatifs à la mise en place de la communication vous seront demandés.

Il est important de conserver :

- **LES COPIES**  
des brochures, des feuilles d'émargement, des courriers, des invitations...
- **LES PHOTOS**  
des affichages, des événements de communication
- **LES COPIES D'ÉCRAN**  
des rubriques ou du site dédié au projet
- **LES ARTICLES DE PRESSE**

... bref, tout type de document prouvant que vous avez bien mis en œuvre l'obligation de communication.

*ATTENTION : en cas de non-respect des obligations de communication, la Région peut appliquer une correction financière allant jusqu'à 3% des aides octroyées.*

## POUR ALLER PLUS LOIN

- **VALORISEZ** votre projet sur le site [www.europe-en-occitanie](http://www.europe-en-occitanie)  
Remplissez le formulaire disponible sur le site Internet ou envoyez tous les éléments nécessaires comme photo / descriptifs et objectifs du projet, à l'adresse [programmes.europeens@laregion.fr](mailto:programmes.europeens@laregion.fr)  
Pour le FEADER, utilisez l'adresse : [monprojetFEADER@laregion.fr](mailto:monprojetFEADER@laregion.fr)
- **INFORMEZ** la Région sur les événements que vous menez. Pensez à communiquer les éléments clés de votre dossier : vous pouvez également inviter la Région ou la Commission Européenne pour des événements
- **ORGANISEZ** un événement dans le cadre du Joli Mois de l'Europe <https://jolimois.laregion.fr/> – profitez du mois de mai pour organiser un spectacle, balade, café-débat, visite de votre projet, dégustations... ou allez découvrir l'Europe près de chez vous.
- **PARTICIPEZ** au concours européen RegioStar : [regiostarsawards.eu](http://regiostarsawards.eu)
- **COMMUNIQUEZ** avec la presse.

**Hôtel de Région Toulouse**  
22, boulevard du maréchal Juin  
31406 Toulouse cedex 9

**Hôtel de Région Montpellier**  
201, avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier cedex 02

**3010** (service et appel gratuit)

**[europe-en-occitanie.eu](http://europe-en-occitanie.eu)**

